

qu'à la fin de notre séance, les ministériels auront absorbé certaines idées, et que le gouvernement changera l'orientation qu'il a fait prendre au pays.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Questions et commentaires.

**M. Garneau:** Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires et poser une question à mon collègue.

Je voudrais lui dire d'abord que je partage volontiers l'argumentation qu'il a développée lorsqu'il a mentionné le travail d'un député de la Chambre des communes et les difficultés qu'il y a de maintenir un équilibre entre les responsabilités que nous devons assumer ici à Ottawa, soit à la Chambre ou en comité, et celles auxquelles il nous faut également faire face dans nos circonscriptions électorales. Je sais, par exemple, et plus particulièrement dans la période de Noël, il est certain qu'il y a beaucoup d'activités dans les circonscriptions, que ce soit le Club d'Âge d'Or ou que ce soit la fête des employés municipaux, que ce soit autre chose, les gens aimeraient avoir la participation de leur député. Évidemment, cela se comprend et je pense que d'une façon générale les gens sont assez compréhensifs.

Mais je voulais lui dire que j'approuve cette argumentation-là, sauf que je voudrais aussi souligner qu'il a parlé de la région de Toronto, et ce qui nous répugne dans le projet de loi que nous avons devant nous, et je parle comme Québécois, non pas que nous nous opposions à ce qu'il y ait un accroissement de la représentation en Alberta, nous l'avions proposé, le parti libéral l'avait proposé à l'ancien Parlement, nous n'avons pas d'objection et nous souscrivons volontiers à ce qu'il y ait une augmentation de députés en Alberta et en Ontario. Mais là où nous nous objectons complètement, c'est que ce projet qui est devant nous, et qu'on veut nous rentrer de force dans la gorge, ce projet de loi limite et gèle la représentation de la province de Québec à 75 députés, et ce jusqu'à l'an 2001.

Et je me demande pourquoi les députés conservateurs du Québec ne s'associent pas d'une façon non partisane à ce débat. Mais c'est la première fois que nous aurons un projet de loi qui va changer la redistribution de la carte électorale sans qu'il y ait un consensus de tous les partis. Ce n'est pas l'affaire du parti conservateur, l'affaire des libéraux ou l'affaire des néo-démocrates, mais c'est l'affaire de l'ensemble du Parlement. Et si la carte électorale est modifiée par le vœu de la majorité, c'est tout l'équilibre démocratique qui se trouve à être mis en jeu.

Je voudrais demander à mon collègue qui vient de parler: Est-ce qu'il trouve juste et équitable, lui qui est un Ontarien, est-ce qu'il pense que mon point de vue comme Québécois, me battre pour que nous ne soyons pas, d'une façon partisane, gelés à une représentation de 75 députés et ce jusqu'à l'an 2001, est normal?

Est-ce qu'il considère mon point de vue comme étant un point de vue trop partisan, trop régional ou si lui, comme représentant de l'Ontario, il est prêt à appuyer ce point de vue qui est exprimé par les députés libéraux du Québec? Puisque nous sommes les seuls à vouloir porter à l'attention du public en général ce qui m'apparaît être une lacune, non pas que nous nous opposions à ce que les autres demandent, mais les députés libéraux du Québec avaient accepté dans l'ancien Parlement—

### Représentation électorale—Loi

et ils avaient une très forte représentation—que l'Ontario augmente sa représentation de plusieurs sièges, que la Colombie-Britannique l'augmente de plusieurs sièges. Mais nous croyons aussi juste que le Québec puisse gagner quelques sièges et nous devions passer de 75 à 79 sièges, et maintenant on nous gèle à 75 sièges.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, je vous prie. Merci.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, mon collègue a signalé deux points importants, le premier à propos de l'équilibre à maintenir entre les diverses tâches du député et le second à propos de la situation qui existe dans sa propre province de Québec. A propos de l'équilibre, je dois signaler que si les députés de Toronto comme moi assument une lourde charge dans leur rapport personnel avec leurs commettants, il faut néanmoins tenir compte du travail des autres députés. Les difficultés éprouvées par d'autres députés, tant ceux de Vancouver que de l'est du Canada, sont dix fois plus grandes. Pour ma part, à l'époque où j'étais conseiller municipal de North York, j'étais habitué à une représentation personnelle. C'est là une forme bien différente de représentation élue, et cela me manque beaucoup.

A propos du Québec, c'est ce que j'entendais en parlant des députés qui ont l'occasion de formuler des idées à la Chambre des communes et au comité. C'est la rigidité avec laquelle on aborde la situation du Québec qui, je pense, en dit fort long sur l'aspect négatif de la façon dont on aborde le projet de loi C-74.

● (1220)

Le député a déclaré qu'au sujet du nombre de députés et de la question de savoir si ce nombre doit être bloqué à 75, nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que nous ne devrions pas nous heurter à une telle rigidité. Les députés québécois ont été rares à participer à ce débat. Lorsqu'il a présenté ses instances, il y a quelques instants, le député n'a pas obéi à une considération partisane. Il a déclaré que si les députés ministériels représentant le Québec trouvent que les Québécois et leurs commettants font une excellente affaire, pourquoi ne prennent-ils pas la parole pour dire à leurs commettants les raisons pour lesquelles ils tiennent le projet C-74 pour excellent? Les députés ministériels ont été peu nombreux à le faire. Contrairement aux députés libéraux, les députés conservateurs ne prennent pas la parole pour faire valoir les besoins et les aspirations de leurs commettants. Si ces députés trouvent que leurs commettants font une bonne affaire, ils devraient l'expliquer avec force détails. C'est comme l'affaire de Havilland. Si en vendant cette société, le Canada fait une si excellente affaire, pourquoi le gouvernement tient-il tant à garder secrètes les conditions de cette vente jusqu'à ce que l'encre des signatures ait eu le temps de sécher, monsieur le Président? Le gouvernement ne saurait espérer que les Canadiens le croient lorsqu'il dit que c'est une bonne affaire, s'il ne prend pas la peine de leur expliquer en quoi c'est une bonne affaire. D'une façon détournée, mon collègue semble dire que les Québécois voudraient bien être assurés que leurs intérêts sont protégés, mais les députés de l'arrière-ban ministériels ne font rien pour les en assurer.